



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

LYCÉEN(NE)

MA SANTÉ ET MOI

**Pendant toute votre scolarité,
l'Assurance Maladie assure le remboursement
de vos frais de santé.**





EN PRATIQUE






Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, il y a quelques réflexes simples à adopter.
Comment faire ? Facile : tout est expliqué sur ameli.fr ou en flashant le QR code.



DÈS 16 ANS :

-  1 Commandez votre propre carte Vitale
-  2 Déclarez votre médecin traitant.

DÈS 18 ANS :

-  1 Créez votre compte personnel sur ameli.fr.
-  2 Téléchargez l'appli mobile du Compte ameli.
-  4 Transmettez-nous votre relevé d'identité bancaire.
-  5 Mettez à jour votre carte Vitale.
-  6 Envoyez votre attestation de droits à votre mutuelle.

Bien dans son corps, bien dans sa tête : nos conseils santé sont là pour vous.

MES
TIPS
SANTÉ

Abonnez-vous à notre compte Instagram [@Mes_tips_santé](https://www.instagram.com/Mes_tips_santé).
Des trucs et astuces pour gérer simplement votre santé au quotidien : santé mentale, prévention des IST/MST, alcool, etc.



Pour en savoir plus, le site ameli.fr vous propose une rubrique spéciale pour les « Jeunes 16-25 ans ».

